



Vérification des comptes et répartition des charges

Par clement33

Bonjour,

je suis membre de mon conseil syndical.

En vérifiant les comptes dans le grand livre tenu par mon syndic, je me suis aperçu que vraisemblablement la répartition des charges courantes et des travaux n'est pas correctement appliquée. 5 immeubles dans ma copro et certains travaux ne devraient pas être imputés à tous les immeubles, entre autres anomalies.

J'ai demandé au syndic la possibilité de consulter les relevés de chaque copropriétaire, seul moyen de vérifier la bonne répartition dépense par dépense.

Le syndic refuse catégoriquement, en invoquant le fait que cela ne fait pas partie de la vérification des comptes.

Un des copropriétaires me signale que seul le président du conseil peut le demander.

S'il ne veut pas le demander, (j'ai été écarté de la réunion de vérification des comptes par le conseil syndical, étant le seul membre à pointer du doigt certaines anomalies), quelles sont les actions possibles?

Merci de vos réponses

Par coprojust

bonjour

votre syndic a tout faux ;le pdt du conseil syndical n'aucun pouvoir spécial en matiere de verification des comptes; tout conseiller syndical (et tout le temps)est droit d'accéder à tous les documents de gestion de la copropriété copropile